



Waremme, le 24 juillet 2020

Compte rendu de la réunion de CLDR 15 juillet 2020

Présents :

- Membres de la CLDR : Marie-Paule Chapelle, Roger Cloux, Léon Dupagne, Bernard Englebert, Myriam Hobe, Jean-Pierre Houet, Dominique Lejeune, Guy Mailiard, Marie-Christine Mattart, Zénaïde Monti, Raymond Renwart
- Pour le Collège : Aurélie Ochelen
- Pour la Commune : Dominique Lovens (Environnement)
- Pour la FRW : Vanessa Sublet, Agent de Développement

Excusés :

- Membres de la CLDR : Lucie Daco, Xavier De Baets, Carine Denis, Romain Ferri, Arnaud Gérard, Michel Gérard, Sophie Lareppe, Julie Leclercq, Alphonse Pongo, Charlotte Rouxhet, Chantal Urbin-Choffray
- Pour le Collège : Christophe Lacroix
- Pour la Commune : Justine Tusset (ADL)

Madame la Présidente, l'Echevine Aurélie Ochelen, introduit la réunion.

Elle remercie les participants d'être présents malgré les conditions sanitaires particulières.

Cette réunion a comme point principal à l'ordre du jour, la présentation de l'esquisse pour le projet de *Création d'un espace de rencontre et de convivialité et d'un parc didactique autour des énergies renouvelables sur le site de l'ancien terrain de football de la sucrerie.*

Pour le Collège, ce projet est prioritaire pour cette législature. Le souhait était de rencontrer la CLDR dès que possible, d'où la tenue de la réunion ce soir. Les riverains seront consultés à la rentrée.

La politique du Développement Rural est en cours de modification au niveau régional. En effet, la Commune a reçu un courrier de la Ministre en charge de la ruralité, Madame Tellier, début juin expliquant le changement prochain du mécanisme de subvention. Cela implique qu'aucune demande de convention-faisabilité n'est signée pour le moment. Une circulaire devrait voir le jour en septembre avec les nouvelles modalités de financement.

La chance pour Wanze est que les conventions-faisabilités en cours ne sont pas impactées. C'est le cas du projet cité précédemment. La Commune de Wanze a d'ailleurs sensibilisé le cabinet de la Ministre à l'importance de ce projet via un courrier.

(NDLR : Voici la déclaration de Madame Tellier à une question ouverte de Madame Cassart début juin au Parlement de Wallonie : « cette révision n'a aucun impact sur les conventions préexistantes. Contrairement à ce que certains laissent sous-entendre, nous ne changeons nullement les règles en

cours de route : les conventions faisabilités engagées seront suivies de conventions-réalisations dans le cadre de la circulaire actuellement en vigueur. »)

1. Présentation de l'avant-projet de Création d'un espace de rencontre et de convivialité et d'un parc didactique autour des énergies renouvelables sur le site de l'ancien terrain de football de la sucrerie

Rappel de la fiche-projet

Les objectifs de la fiche-projet, inscrite dans le PCDR, sont rappelés :

- Valorisation du site pour une identification positive de l'entrée dans Wanze
- Utilisation d'un vaste espace vert pour les fonctions de pédagogie, détente et rencontre
- Création d'une aire de jeux pour les enfants et des cheminements piétonniers traversant le parc
- Accès pour usagers lents dans et aux abords du site
- Fonction de parking

Le terrain est de propriété communale depuis fin 2018.

Lors de sa séance du 28 février 2019, la CLDR a voté pour obtenir une convention-faisabilité, obtenue en septembre 2019. Pour réaliser l'étude, le bureau d'études C²project a été désigné en janvier 2020.

Présentation de l'esquisse du bureau d'études

Dominique Lovens, présente l'esquisse réalisée par le bureau d'études.



L'esquisse s'articule autour des 4 éléments :

- Zone vent : elle est matérialisée par la plantation de graminées, de prairies fleuries, de zones herbeuses et un verger haute-tige.
- Zone feu : c'est une zone aride, avec la présence de pierres.
- Zone terre : c'est une zone qui sera densément plantée (à l'image d'une urban forest) et non accessible au public, qui fera écran au pont Père Pire, et représentera la continuité de la coulée verte depuis le bois de Champia. Des panneaux didactiques avec les essences des arbres ainsi qu'un hôtel à insectes seront installés.
- Zone eau : une noue sera constituée (sorte de fossé peu profond et large, végétalisé qui recueille provisoirement de l'eau de ruissellement) et une surveillance sera opérée pour des raisons de sécurité si l'eau stagne.

La partie centrale est accessible depuis les 3 côtés du site via un cheminement PMR. Un kiosque est prévu mais le modèle n'est pas encore défini. Le but est d'avoir un élément ouvert pour pouvoir s'abriter. Cette zone accueillera également des gradins ouverts ainsi qu'une zone de jeux placée à proximité pour faciliter la surveillance des enfants.

Le parking sera composé de 70 places en dalles bétons graviers (seules 10 places sont prises en charge par le Développement Rural) ainsi que 2 places PMR, le tout sera entouré d'arbres et de haies. Ce parking servira aussi pour la zone commerciale.

Le mobilier urbain comportera des distributeurs de sac pour les déjections canines, une fontaine à eau, des bancs et poubelles et des luminaires LED (une étude concernant un éclairage intelligent est en cours auprès de Resa).

Des options supplémentaires ont été envisagées par le bureau d'études mais avec un impact financier à prendre en compte :

- Un arbre à vent composé de mini éoliennes à turbine produisant de l'électricité : cette option est à l'étude car il représente un coût important.
- Un ponton en bois au-dessus d'une partie de la noue, à l'image de celui existant au parc à l'horloge à Bas-Oha.
- Un kiosque sur mesure en bois modulable, ainsi que son éclairage.
- Les sentiers en béton au lieu des chemins en gazon sur l'ensemble du site. Cette option a été validée par le Collège.

Remarques des membres :

- Prévoir des jeux pour les enfants handicapés.
- Dans le parking, éviter les dalles béton pour les PMR (comme c'est le cas au parking de l'Administration communale) car une personne se déplaçant avec une canne peut être déstabilisée si sa canne se bloque dans un des trous des dalles.
- Pour renforcer la fonction pédagogique du lieu, consulter un CRIE (Centre Régional d'Initiation à l'Environnement) et/ou Education environnement afin de prévoir des animations didactiques et coupler cela avec des zones d'arrêt pour chaque élément en plus de la zone centrale.
- Installer des panneaux didactiques dans chaque zone.
- Pour la zone feu, utiliser du béton luminescent voire sur les trois axes principaux en béton.
- Pour favoriser l'appropriation du lieu, permettre l'adoption d'un arbre, d'un banc.
- Des moulinets à vents peuvent être envisagés comme alternative à l'arbre à vent.

Compléments d'informations apportés :

- La création de mares n'est pas prévue ici, car il y en a déjà à Bas-Oha et à Antheit et le but est de laisser un maximum d'espaces au public.
- Pour le kiosque, l'idée est d'avoir un espace ouvert et non pas la construction d'un bâtiment fermé (une participante ayant évoqué l'exemple des Kerterre, bâtiment en chaux et paille construit lors de chantier participatif), et de durable, l'utilisation de toile tendue semble limitée dans l'année.
- Il n'y aura pas de modification du quai de bus, car les modifications des impétrants liées demandent de lourds travaux.
- Il n'est pas prévu de remettre en surface le Ruisseau de Champia canalisé, pour des raisons financières et de sécurité.
- La Commune ne disposera pas de certificats verts pour l'installation de l'arbre à vent.
- Des panneaux solaires ont été envisagés sur le kiosque mais cette solution a été écartée.

Mécanismes de subventionnement

Pour la politique du Développement Rural, la convention-faisabilité permet de vérifier que l'estimation de départ est juste, et que l'apport financier pour la Région et la Commune soit raisonnable. Près de 260 000€ sont prévus pour le Développement Rural et près de 500 000€ pour la Commune.

Au terme de ce stade de faisabilité - la Commune dispose de 18 mois pour cela - un projet est présenté au service du Développement Rural. Si accord il y a sur le projet, la Ministre poursuivra la procédure avec l'obtention d'une convention-réalisation pour financer le projet.

La politique des Espaces verts n'a pas la même procédure que celle du Développement Rural. Les services régionaux concernés ne se positionnent que sur le projet final et ne donnent pas d'avis préalable. Une part de près de 350 000€ sera demandée.

Comme fonctionnement ordinaire, c'est-à-dire le coût du personnel pour l'entretien du site (tonte des pelouses, taille des haies, refleurissement des prairies fleuries...), internalisé ou externalisé, celui-ci représente 35 000 € annuel à charge communale.

2. Divers

Agenda :

- Inauguration de la place de la pétanque : vendredi 25/9 à 17h30
- Parc naturel :
 - o Définition des actions de la charte paysagère : mercredi 15/9 à 19h30 (ouvert à tous les citoyens du Parc Naturel sur inscription)
 - o Sensibilisation à la lecture paysagère : samedi 26/9 matin (pour la CLDR et la CCATM de Wanze, sur inscription)

PAEDC (Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat)

La Commune est en train de rédiger son plan d'action, avec l'objectif d'atteindre 40% de réduction des gaz à effet de serre d'ici 2030. Pour cela, un comité de pilotage doit se mettre en place avec des représentants du Collège communal, des commissions (dont la CLDR), des agents communaux et des citoyens.

Les missions de ce comité sont les suivantes :

- Réaliser un inventaire des émissions de gaz à effet de serre
- Evaluer le potentiel de production d'énergie à partir de sources renouvelables
- Réaliser un diagnostic de la vulnérabilité du territoire communal aux impacts du changement climatique
- Proposer au Collège communal un plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat

En pratique, cela implique :

- Pendant la réalisation du PAEDC sur une durée de 5 mois, 4 réunions entre septembre et décembre 2020
- Après l'approbation du plan par le Collège communal puis par le Conseil communal, 2 réunions annuelles durant toute la mise en œuvre du plan (2020 à 2030)

Dominique Lejeune se porte candidate. Un mail sera envoyé aux personnes non présentes. Un tirage au sort sera effectué si plusieurs membres se portent candidats.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Vanessa Sublet

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, adressez-vous
au n° 019/58 93 23 ou par courriel : v.sublet@frw.be*